



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DES COALITIONS POUR
LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles
et le développement durable – MONDIACULT 2025

CONSULTATIONS RÉGIONALES

Europe occidentale et Amérique du Nord

21- 22 novembre 2024 | Madrid, Espagne et en ligne

Déclarations | Prononcées par :

Marie-Julie Desrochers
Secrétaire générale

Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité des
Expressions Culturelles ([FICDC](#))

Directrice générale

Coalition canadienne pour la diversité des expressions
culturelles ([CDEC](#))



INTERNATIONAL FEDERATION
OF COALITIONS FOR
CULTURAL DIVERSITY

UNESCO World Conference on Cultural Policies and
Sustainable Development – MONDIACULT 2025

REGIONAL CONSULTATIONS

Western Europe and North America

November 21-22, 2024 | Madrid, Spain and Online

Statements | Delivered by:

Marie-Julie Desrochers
Secretary General

International Federation of Coalitions for Cultural Diversity
([IFCCD](#))

Executive Director

Coalition for the Diversity of Cultural Expressions ([CDCE](#))

Session 1 : Droits culturels, technologies numériques dans
le secteur de la culture, Culture et éducation

Session 1: Cultural Rights, Digital Technologies in the
Culture Sector, Culture and Education

Mon nom est Marie-Julie Desrochers, Secrétaire générale de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité des expressions culturelles (FICDC) et Directrice exécutive de la Coalition canadienne pour la diversité des expressions culturelles (CDEC). Je suis également membre du Groupe de pilotage de la Campagne objectif culture 2030.

Le mandat principal de la FICDC et de la CDEC est de soutenir la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO de 2005.

Je concentre cette intervention sur la question de la découvrabilité, et qui réfère à des actions de mise en valeur et recommandation de contenus culturels, dans le but de protéger le droit des citoyens d'accéder à une riche diversité d'œuvres et productions culturelles en plusieurs langues et à amplifier la liberté d'expression et artistique des créateurs et créatrices. Un ensemble de leviers

My name is Marie-Julie Desrochers, Secretary General of the International Federation of Coalitions for Cultural Diversity (IFCCD) and Executive Director of the Canadian Coalition for the Diversity of Cultural Expressions (CDCE). I am also a member of the Steering Group of the Culture 2030 Goal Campaign.

The primary mandate of the IFCCD and the CDCE is to support the implementation of the 2005 UNESCO Convention.

I am focusing this intervention on the issue of discoverability, which refers to actions aimed at promoting and recommending cultural content to protect citizens' right to access a rich diversity of works and cultural productions in multiple languages while amplifying creators' freedom of expression and artistic liberty. A range of tools must be leveraged:

doivent être activés : il faut par exemple renforcer les capacités des créateurs, en lien avec les métadonnées, mais je veux insister aujourd’hui sur l’importance de faire preuve de courage et d’agir pour réguler les plateformes en ligne afin qu’elles soient tenues de contribuer à l’épanouissement des écosystèmes culturels, comme cela est en train de se mettre en place, en Europe et au Canada – Je veux aussi rappeler l’importance de collaborer avec la société civile pour mettre en place ces législations.

Au Canada, en bonne partie grâce à une mobilisation forte du milieu culturel, depuis avril 2023, la Loi modernisée sur la radiodiffusion fait en sorte que le système canadien de radiodiffusion inclut les plateformes en ligne, audiovisuelles, mais aussi, fait unique, les plateformes audios. Comme les entreprises traditionnelles, elles doivent maintenant répondre aux besoins et aux intérêts de l’ensemble des Canadiens et des Canadiennes — notamment en présentant une programmation canadienne et autochtone mettant en valeur une diversité d’expressions culturelles sur la base de critère comme les antécédents ethnoculturels, la langue, le statut socio-économique, les capacités et handicaps, l’orientation sexuelle, l’identité ou l’expression de genre et l’âge. La société civile — et spécifiquement sa mobilisation sous forme de coalition - a été essentielle pour l’adoption de cette loi et le demeure pour sa mise en œuvre, agissant en nécessaire contre-poids face aux stratégies de résistance des plateformes en ligne.

Je vous remercie

for instance, strengthening creators’ capacities regarding metadata is essential. However, today I want to emphasize the importance of demonstrating courage and taking action to regulate online platforms, ensuring they contribute to the flourishing of cultural ecosystems, as is currently being implemented in Europe and Canada. I also want to highlight the importance of collaborating with civil society to establish these legislations.

In Canada, largely thanks to strong mobilization from the cultural sector, the modernized Broadcasting Act has been in effect since April 2023, ensuring that the Canadian broadcasting system includes online platforms, both audiovisual and, uniquely, audio platforms. Like traditional businesses, these platforms are now required to meet the needs and interests of all Canadians, by showcasing Canadian and indigenous programming that highlights a diversity of cultural expressions based on criteria such as ethnocultural backgrounds, language, socioeconomic status, abilities and disabilities, sexual orientation, gender identity or expression, and age. Civil society — specifically its mobilization in coalition — was essential for the adoption of this law and remains critical for its implementation, acting as a necessary counterbalance to the resistance strategies of online platforms.

Thank you

L'intelligence artificielle générative a certes le potentiel de contribuer à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles, et c'est un outil que plusieurs créateurs explorent et utilisent. Ceci étant, dans les faits, l'IA générative se développe actuellement au mépris des droits des créateurs, n'intégrant presque jamais les principes de transparence, de consentement et de rémunération. Soyons clairs : il faut lutter contre les exceptions autorisant la fouille de textes et données et encourager le développement d'un marché de licences basé sur le consentement et la rémunération. Au Canada, l'utilisation sans consentement des œuvres pour l'entraînement des machines n'est pas autorisée, contrairement à l'Europe et cela doit rester ainsi malgré les pressions du secteur de l'IA.

Nous attendons avec impatience les recommandations qui seront dévoilées en vue de la 18^{ième} session Comité intergouvernemental de la Convention de l'UNESCO de 2005 en février 2025, alors que nous avons organisé en mai 2024 une conférence destinée à nourrir les réflexions des experts et expertes. Nous venons d'ailleurs récemment de publier un rapport rapportant les éléments clés découlant de cette conférence et les recommandations de la CDEC.

En outre, la FICDC a eu le privilège de participer en octobre dernier à la discussion thématique du Mécanisme d'experts sur le droit au développement (EMRTD) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies intitulée « Intelligence artificielle, droits culturels et droit au développement » axé sur les droits culturels dans le contexte des industries créatives.

Generative artificial intelligence certainly has the potential to contribute to the protection and promotion of the diversity of cultural expressions, and it is a tool that many creators are exploring and using. However, in practice, generative AI is currently developing in disregard of creators' rights, almost never incorporating principles of transparency, consent, and remuneration. Let us be clear: we must fight against exceptions allowing the mining of texts and data and encourage the development of a licensing market based on consent and remuneration. In Canada, the use of works without consent for training machines is not allowed, unlike in Europe, and this must remain the case despite pressure from the AI sector.

We eagerly await the recommendations to be unveiled ahead of the UNESCO 2005 Convention Intergovernmental Committee 18th session in February 2025, following a conference we organized in May 2024 to inform the reflections of experts. Moreover, we have recently published a report highlighting the key insights from this conference and the CDCE's recommendations.

Furthermore, the IFCCD had the privilege of participating last October in the thematic discussion of the Expert Mechanism on the Right to Development (EMRTD) of the United Nations Human Rights Council, entitled "Artificial intelligence, cultural rights and right to development" This discussion focused on cultural rights within the context of the creative industries.

Nous avons alors pu mettre de l'avant l'importance d'intégrer les droits culturels dans le contexte des écosystèmes culturels et créatifs lors des discussions et des processus décisionnels relatifs aux activités menées dans le cadre du cycle de vie des systèmes d'IA et ce, tant par les pouvoirs publics que privés.

En effet, le droit « *de jouir des arts* » et le « *droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production [...] littéraire ou artistique dont [une personne] est l'auteur [/autrice]* » – sans discrimination², méritent une attention urgente.

Mais en plus des problèmes majeurs associés au développement de l'IA générative, nous croyons qu'il est urgent de mitiger les impacts négatifs qu'elle aura sur l'accès par les citoyens à des œuvres humaines.

Pour ce faire, nous croyons qu'il est urgent de développer des indicateurs permettant de mesurer l'impact de l'IA générative sur les conditions socio-économiques des artistes, sur leurs emplois, sur l'offre culturelle et sa consommation et sur l'impact économique de ces transformations sur nos écosystèmes culturels – et nous y travaillons, parce que nous sommes convaincus que les artistes et les entreprises qui les accompagnent doivent être au cœur des grandes réflexions.

Il n'y a pas d'IA responsable sans prise en considération de son impact sur la diversité des expressions culturelles, de l'impact qu'elle a aujourd'hui mais aussi de l'impact qu'elle produira demain et que nous devons nous donner rapidement les outils d'anticiper.

Je vous remercie

We were able to highlight the importance of integrating cultural rights into the context of cultural and creative ecosystems during discussions and decision-making processes related to activities across the lifecycle of AI systems, both by public and private entities.

Indeed, the “*right to enjoy the arts*” and the “*right to the protection of the moral and material interests resulting from any literary or artistic production of which [a person] is the author*”—without discrimination²—deserve urgent attention.

In addition to the major issues associated with the development of generative AI, we believe it is urgent to mitigate its negative impacts on citizens' access to human-created works.

To achieve this, we believe it is crucial to develop indicators to measure the impact of generative AI on the socio-economic conditions of artists, their employment, cultural offer and consumption, as well as the economic impact of these transformations on our cultural ecosystems. We are actively working on this because we are convinced that artists and the businesses supporting them must be at the center of these critical discussions.

There can be no responsible AI without considering its impact on the diversity of cultural expressions—not only its current impact but also the impact it will have in the future. We must quickly equip ourselves with the tools to anticipate these effects.

Thank you

La FICDC représente des professionnels de la culture à travers le monde : créateurs, artistes, producteurs indépendants, distributeurs et éditeurs dans les secteurs du livre, du cinéma, de la télévision, de la musique, du spectacle vivant et des arts visuels. C'est en leur nom qu'elle est membre du Groupe de pilotage de la Campagne [#ODDCulture2030](#) qui œuvre depuis de nombreuses années en faveur de la formulation et de l'adoption d'un objectif de développement durable dédié à la culture. Le travail de fond auquel nous nous livrons est rendu public sur un site dédié à la campagne ainsi, aujourd'hui, je me contenterai de mentionner que nous ne pouvons plus nous passer des artistes, de leur créativité et de leur influence pour atteindre les objectifs de développement durable. Mais nous devons aussi cesser de les marginaliser dans notre façon de concevoir le développement durable.

Pensons au Pacte pour l'avenir : la culture ne figurait pas dans la version initiale du Pacte. Bien que cela ne soit pas suffisant, nous sommes heureux de noter la Mesure 11 du Pacte et l'engagement « protéger et promouvoir la culture [...] en tant que composante [...] à part entière du développement durable ». Le respect d'un tel engagement ne peut être atteint que par l'adoption d'un ODD au-delà de 2030 dédié à la culture, comme le promet la campagne '#ODDCulture2030'.

Notre organisation, qui milite depuis plusieurs années pour l'ajout d'un ODD culture se réjouit par exemple d'entendre notamment des pistes concrètes d'éléments à inclure dans la définition d'un tel ODD. Merci d'avoir fait de ce sujet un thème incontournable de Mondiacult, qui représente une occasion unique, décisive, de faire de nous faire avancer significativement vers la concrétisation d'un ODD culture.

Je vous remercie

The IFCCD represents cultural professionals worldwide: creators, artists, independent producers, distributors, and publishers in the fields of literature, film, television, music, performing arts, and visual arts. It is on their behalf that the IFCCD serves as a member of the Steering Group for the [#Culture2030Goal](#) Campaign, which has been advocating for many years for the formulation and adoption of a sustainable development goal dedicated to culture. The in-depth work we conduct is made publicly available on a website dedicated to the campaign. Today, I will simply emphasize that we can no longer overlook artists, their creativity, and their influence in achieving the sustainable development goals. However, we must also stop marginalizing them in our approach to sustainable development.

Let us consider the *Pact for the Future*: culture was absent from the initial draft of the Pact. While this remains insufficient, we are pleased to see Measure 11 of the Pact and the commitment to "*protect and promote culture [...] as an integral component of sustainable development.*" Fulfilling such a commitment can only be achieved through the adoption of a Sustainable Development Goal (SDG) dedicated to culture beyond 2030, as promoted by the '#Culture2030Goal' campaign.

Our organization, which has been advocating for the addition of a culture-specific SDG for several years, is particularly encouraged to hear concrete suggestions on elements to include in defining such an SDG. Thank you for making this issue a central theme of Mondiacult, which represents a unique and decisive opportunity to make significant progress toward realizing a culture-focused SDG.

Thank you